

# « Pour la suite du monde... »

Bulletin à titre variable des professeures retraitées et professeurs retraités  
de l'Université du Québec à Montréal

vol. 1, n°2, printemps 1997

## Est-ce le temps de nous réjouir?

Éric Volant, président

Le protocole d'une entente tripartite UQAM, SPUQ et APR-UQAM définissant les droits et privilèges des professeures, professeurs à la retraite après avoir été approuvé par la Sous-commission des ressources humaines et par la Commission des études a été adopté par le Conseil d'administration le 18 février 1997.

Avons-nous de bonnes raisons de nous réjouir de cet événement? Je crois que oui. L'entente n'apportera sans doute pas de changements majeurs à notre vie ou à nos activités de création ou de recherche. Cependant, elle a l'avantage d'énoncer clairement le principe de la reconnaissance du lien organique que nous conservons avec l'Université. Elle définit les modalités selon lesquelles nous pouvons continuer à oeuvrer au sein de l'UQAM et de nos départements respectifs. Elle nous permet de participer à des activités d'enseignement, de recherche et de création, de services aux collectivités. Ce protocole nous autorise la direction ou la codirection de mémoires ou de thèses, la participation à l'élaboration de projets ou de révision de programmes, à l'organisation de colloques, à des projets de coopération internationale ou de publication. Et si nous le désirons, la rémunération, touchée dans le cadre de ces activités, peut être versée sous la forme de fonds de recherche déposés dans un fond C. Nous pouvons compter aussi sur l'appui des services compétents de l'UQAM dans l'obtention de fonds de recherche externes et dans la gestion de ces fonds.

Bien entendu, tout cela est bien beau sur papier, mais, comme vous le savez, le papier est plus tolérant et plus flexible que la réalité, toujours pleine de surprises et de détours. Dans le quotidien des dédales universitaires, l'application de cette entente se heurtera sans doute à des résistances ou à des réticences. C'est pourquoi la vigilance sera la marque de notre confiance. À cet effet, le Conseil d'administration de notre Association avait cru bon de voir insérée dans l'entente la clause suivante: « Que soit institué un comité permanent tripartite (UQAM, SPUQ et APR-UQAM) dont le mandat sera de veiller à l'application et au développement du contenu de cette entente. » Cette clause, soumise aux autres parties le 25 octobre 1996, n'ayant pas été retenue, le Conseil de l'APR-UQAM, dans sa réunion du 6 février 1997, a mandaté notre collègue Claude Dubé pour veiller aux suites de l'entente. Il va sans dire que, dans ce dossier, nous pouvons compter sur l'appui du SPUQ.

Nous ne vous révélons pas de secrets en vous affirmant que notre Association a été très tardivement impliquée dans ce dossier. Ce n'est que lors de l'Assemblée générale de mai 1996 que les membres de l'APR-UQAM ont été mis au courant de l'existence d'un document, préparé conjointement par le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et par le Vice-rectorat aux ressources, sur la politique politique d'attribution du statut de professeure, professeur honoraire, document auquel le SPUQ avait fait des propositions de modification.

C'est alors que le nouvel exécutif a reçu de l'Assemblée le mandat de participer aux négociations ultérieures en vue de la rédaction finale du protocole. Effectivement, nous avons pu être consultés dans les démarches subséquentes. Ainsi, par exemple, à partir d'une proposition conjointe SPUQ et APR-UQAM, le comité tripartite a préféré définir les droits et privilèges des professeurs à la retraite que d'attribuer un statut.

Et pourtant tout n'est pas parfait. Reste toujours cette petite phrase apparemment anodine qui s'est glissée dans le protocole et qui est loin de faire plaisir à tout le monde. Elle s'énonce comme suit: « La professeure retraitée, le professeur retraité peut utiliser le titre de professeure, professeur honoraire ». Certains collègues auraient préféré « professeur associé »<sup>1</sup> ou encore « professeur-chercheur associé ». Mais nous faut-il un titre autre que celui de professeur retraité? Qu'il me soit permis de donner une réponse personnelle qui n'engage que moi et qui ne veut être que l'amorce d'une discussion pour des solutions meilleures.

Dans le milieu de la recherche universitaire, le titre de « professeur retraité » est mal perçu lorsqu'il s'agit de l'obtention de subventions, de la participation à des colloques ou à des congrès, de la direction d'une revue et de la participation à des émissions à la radio ou à la télévision. À cause de cette discrimination, rarement avouée mais pourtant palpable, je suis très sensible à l'argumentation de certains collègues qui refusent un titre qui mentionne les termes « retraité » ou « honoraire ». Dans la conjoncture économique actuelle où les collègues sont incités à prendre leur retraite à 55 ou à 60 ans, la plupart d'entre eux ont la volonté de poursuivre des activités intellectuelles ou créatrices et désirent être pleinement reconnus par la communauté universitaire. Cependant, au lieu de revendiquer un titre, j'estime plus important de faire

respecter nos droits et privilèges, de les défendre non seulement au sein de l'UQAM, mais aussi dans l'ensemble du milieu universitaire et, si nécessaire, devant les instances subventionnaires, les médias et la société entière. Je suis sûr qu'il ne sera pas difficile de trouver des complicités avec les associations des professeurs retraités d'autres universités du Québec. Pour terminer, j'aurais le goût de dire que n'ai aucune objection à être qualifié de professeur retraité à condition que mes droits de participation aux activités d'enseignement, de recherche et de publication, de service aux collectivités soient pleinement respectés sans discrimination aucune. Et bien malin celui qui m'empêcherait de m'appeler « professeur » tout court, si tel était mon désir ou si la situation m'y invitait.

---

1. Afin de ne pas alourdir le texte, nous utiliserons désormais le générique masculin sans aucune discrimination.

## CONFÉRENCE

Le lundi 24 mars  
à 10 h au Pavillon de l'Éducation  
N-M450

**Yvon Pageau et  
Jean-Marc Tousignant**  
nous parlent d'environnement  
et de l'aluminium

À midi, rencontre  
au Salon des professeures  
et professeurs (A-R415)  
pour le dîner

Gardez un lien avec des collègues en devenant  
**MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES  
RETRAITÉES ET DES PROFESSEURS RETRAITÉS**

« *De temps à autre il est bon de revoir sa situation y compris les assurances* ». C'est ce que notre confrère comptable Claude Laferrière fait pour nous.

# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

par **Claude Laferrière**

professeur au Département des sciences comptables

Durant notre séjour à l'UQAM, nous bénéficions d'un programme d'assurance contre le décès ou la maladie. Bien sûr nos régimes ne sont pas complets, mais dans l'ensemble ils nous offrent une protection relativement satisfaisante. Or à l'heure de la retraite, plusieurs sont pris au dépourvu. Leur état de santé [ou celui de leur conjoint] les empêche de s'assurer à prix raisonnable ou pire, les rend totalement non assurables.

Jusqu'à récemment, il n'était possible de maintenir ces assurances à la retraite que jusqu'à l'âge de 65 ans. Heureusement, depuis le 1er mars dernier, tous les nouveaux retraités de l'UQAM ont la possibilité de conserver une couverture d'assurance vie et d'assurance maladie, médicaments et soins de santé, par le biais de l'ARGQ, l'Association<sup>1</sup> des retraitées et retraités du gouvernement du Québec. L'adhésion sera automatiquement acceptée pour tous les nouveaux retraités qui en feront le choix.

Malheureusement, les personnes déjà retraitées ne seront acceptées que sous réserve d'une preuve d'assurabilité, en d'autres mots, un examen médical. À noter que ce programme comporte une garantie d'assurance-maladie obligatoire, incluant l'assurance voyage, ainsi qu'une garantie d'assurance-vie facultative, pour l'adhérent et ses personnes à charge. Comme il s'agit d'un régime collectif, les primes devraient être nettement inférieures à celles des régimes privés. À vous de comparer.

## L'assurance médicaments

Vous n'ignorez pas que Québec lance cette année un nouveau programme d'assurance médicaments. Ainsi, toutes les personnes du Québec seront couvertes d'une façon ou d'une autre, soit par le régime public ou soit par un régime privé. Personne ne sera refusé, quelle que soit sa situation de santé et bien sûr, tous les médicaments ne seront pas couverts. Pour les plus de 64 ans, ce n'est pas une amélioration. Ces personnes étaient déjà couvertes, à raison d'un coût de 2 \$ l'ordonnance.

Pour l'instant, le seul problème est de se retrouver dans le dédale des modalités du nouveau régime. Selon votre âge, vos revenus, la présence ou non d'une assurance privée, un tarif particulier sera établi. Ajoutez-y les nombreuses modifications qui ont été apportées depuis le début, plus celles qui vont fatalement venir. Voilà un système dans lequel il n'est pas facile de se retrouver. La meilleure suggestion: référez-vous à votre pharmacien.

## L'assurance-maladie

En l'absence de régime personnel supplémentaire, collectif ou non, il reste toujours le régime universel de l'assurance maladie du Québec. Bien sûr, on est loin des protections qu'accorde l'assurance collective de l'UQAM. Finis, les chambres privées,

# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

les psychologues, les massothérapeutes les physiothérapeutes, etc., remboursés à 80%.

Mais tout compte fait, la situation est encore supérieure à celle d'une majorité d'autres pays. Je conviens toutefois que la consolation est faible pour les personnes déjà retraitées qui ne peuvent profiter du même privilège d'assurabilité automatique offert aux nouveaux retraités depuis le printemps dernier.

## L'assurance-vie

Un sujet délicat que celui de l'assurance-vie. Parler de décès n'est jamais bien agréable. Bon allons-y. Achèteriez-vous une maison de douze pièces, trois voitures et quatre frigos? Probablement pas car vous êtes un consommateur relativement rationnel. Pourquoi alors dans le domaine de l'assurance-vie, les gens cessent-ils d'être rationnels? C'est incroyable le nombre de personnes qui en achètent plus que nécessaire. L'assurance-vie devrait être considérée comme tout autre produit de consommation. À ce titre, avant d'acheter, il faut évaluer les besoins. Alors, pourquoi s'assurer sur la vie? La réponse tient généralement en deux volets<sup>2</sup>. Le décès fait disparaître une source de revenus essentielle ou engendre des coûts élevés.

### 1) La source de revenu

Vous avez des personnes à charge, i.e. des personnes qui par suite de la perte de votre revenu auront des problèmes à maintenir le train de vie que vous voudriez qu'ils conservent. Il faut donc remplacer la perte de revenu par un montant d'argent. Ce capital décès et les rendements futurs qu'il générera vont combler la perte de votre revenu.

Cela se conçoit très bien quand les personnes à charge sont de jeunes mineurs. Pour la majorité

des retraités, ce n'est plus le cas et généralement, il ne reste qu'un conjoint. On oublie souvent qu'après le décès, ce dernier ou cette dernière recevra une portion de votre régime de retraite ainsi qu'une prestation de conjoint survivant de la Régie des rentes du Québec. Ces sommes s'ajouteront aux revenus propres<sup>3</sup> du survivant. Faites le calcul et vous verrez s'il est nécessaire de prévoir un capital décès. N'oubliez pas que les primes d'assurance représentent de l'argent de moins à dépenser ailleurs.

### 2) Les coûts du décès: les impôts et les frais funéraires.

Notons au départ qu'il n'y a pas de droits successoraux au Canada et donc aucun besoin à combler. De plus, il n'y aura aucun impôt sur le revenu pour les biens que vous légués à votre «conjoint<sup>4</sup> fiscal». Cela est vrai pour tous les biens y compris les sommes investies dans les fonds de pension, les régimes enregistrés d'épargne-retraite [REER], les fonds enregistrés de revenu de retraite [FERR] et autres régimes enregistrés.

Bien sûr, il y a les frais funéraires. Encore là, la modération a bien meilleur goût. Mais s'agissant d'un choix personnel, il y a peu à dire. De toute façon, avez-vous besoin d'assurance-vie pour cela? Règle générale, des pré-arrangements coûteront à la longue moins chers que les primes d'assurance-vie et allégeront la tâche des survivants.

### 3) La publicité: assurance garantie

*Si vous avez entre 50 et 75 ans, vous êtes automatiquement acceptés...* Vous avez certainement vu cette publicité télévisée. J'ai consulté les taux moyens en vigueur au mois d'août 1996. Ils sont exorbitants. Ainsi un homme<sup>5</sup> entre 60 et 66 ans

# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

devra payer 20 \$ par mois, 240 \$ par année, le reste de sa vie pour une couverture de 3 000 \$. Oui, oui! Vous avez bien lu «trois mille dollars».

De plus, vous n'êtes pratiquement pas assuré durant les deux premières années du contrat. En cas de décès au cours de la période de 24 mois suivant la signature, la compagnie ne versera que l'équivalent de 1 1/2 fois les primes payées<sup>6</sup>. Pas étonnant qu'ils assurent tout le monde sans examen médical. Leurs risques ne sont pas bien grands.

## L'assurance à l'extérieur du Canada

Qui dit retraite, dit temps libre pour voyager. La maladie ou un accident à l'extérieur du Canada et même du Québec dans certains cas, peut coûter très cher, encore plus compte tenu des restrictions récentes de la RAMQ<sup>7</sup>. Face à des risques financiers graves, la protection par une assurance privée est essentielle. La majorité des régimes collectifs couvrent les frais médicaux en voyage. Il s'agit souvent d'une protection limitée mais, d'une protection tout de même. Retenez comme principe qu'il faut lire et comprendre à fond toutes les clauses du contrat.

## Le régime collectif de l'ARGQ

Comme il a été mentionné au début, ce régime comprend une option « assurance voyage ». Elle ressemble un peu aux couvertures du régime actuel de l'UQAM. À ce titre, il existe de nombreuses limites et restrictions. C'est un peu normal puisque les frais médicaux coûtent beaucoup plus cher aux USA, en France ou ailleurs. Ces régimes se doivent de plafonner certaines de leurs couvertures.

## Les assurances voyages Croix-Bleue, Desjardins, Traveller, etc.]

Ici c'est très simple. La protection est généralement limitée aux situations d'urgence. Les tarifs sont établis selon le nombre de jours passés à l'étranger et l'âge des personnes. Des problèmes d'incertitude peuvent à l'occasion se poser. Un traitement médical sera-t-il qualifié «d'urgence» [et donc couvert] ou non [et donc à vos frais, avec la RAMQ]. Il peut être stressant d'attendre une réponse avant d'accepter de recevoir des soins ou de subir une opération quelconque.

## Les cartes de crédit

Parmi les avantages dits gratuits<sup>8</sup>, certaines cartes de crédit offrent une couverture assez limitée d'assurance voyage. La plus connue est la carte Visa-Or Desjardins. Pour les plus de 64 ans, elle prévoit une protection pour soins médicaux limitée à un maximum de 14 jours. De plus, vous n'êtes pas couverts pour des blessures, maladies ou circonstances médicales existantes au départ.

Bref, seules les urgences «urgentes» seront couvertes. Plusieurs associations de consommateurs ont déjà fait état de graves problèmes vécus par des personnes à qui on avait refusé le remboursement de frais médicaux engagés à l'étranger. Quand vient le temps de payer, les compagnies d'assurance sont beaucoup moins gentilles que dans leur publicité.

## Les maisons de courtage

Plusieurs grandes maisons de courtage d'assurances générales offrent des options assurance-voyage. En général, cela combine protection médicale, annulation de voyage, perte de bagages avec une assistance internationale. Le coût actuel

# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

d'une protection familiale est actuellement de l'ordre de 350 \$ pour une personne de 65 ans; ce montant est évidemment proportionnel à l'âge. Par contre, le séjour à l'étranger maximum est de 60 jours consécutifs. Ce n'est pas très long mais tout de même mieux que les 14 jours des cartes de crédit.

Pour faire honneur au marketing, cette protection n'est généralement disponible qu'aux personnes déjà clientes, i.e. qui détiennent une assurance automobile ou habitation de la maison d'assurances.

---

## Notes :

1. Des formulaires d'adhésion sont disponibles auprès de votre association ou siège social de l'ARGQ, 1665, boul. Hamel Ouest, Édifice 2, Québec, G1N 9Z9. On offre aussi des options d'assurance «habitation» et «automobile».
2. Les produits d'assurance vie sont aussi considérés comme des véhicules d'épargne et même des abris fiscaux. Normalement cela a peu ou pas d'intérêt à la retraite.
3. Au minimum, la pension de vieillesse du fédéral qui, il est vrai, est en pleine mutation.
4. Ici le terme « conjoint fiscal » comprend évidemment la personne avec laquelle vous êtes marié mais aussi une personne de sexe opposé avec laquelle vous vivez maritalement depuis au moins un an.
5. Pour les femmes, l'assurance-vie est toujours moins chère: c'est normal, elles vivent plus longtemps que les hommes.
6. Par exemple, si un décès survenait 12 mois après la signature, la compagnie remettrait à la succession la fabuleuse somme de 360\$ et non

les 3 000 \$ attendus.

7. À titre d'exemple, le Québec et les autres provinces ont réduit de façon sensible le taux de remboursement pour les séjours à l'hôpital et autres services médicaux. Compte tenu des restrictions budgétaires, on peut s'attendre à encore d'autres réductions. Déjà des associations de retraités préparent des recours légaux contre les administrations provinciales. C'est à suivre...
  8. C'est gratuit si vous payez les frais annuels de 60 \$ pour les 60 ans et plus.
-

# HOMMAGE À ROSA LUXEMBOURG, UN DÉFI DE JEAN-PAUL RIOPELLE

par **Renée Legris**

Professeure associée, Études littéraires.

Depuis 1993, l'Hommage à Rosa Luxembourg de Jean-Paul Riopelle a suscité beaucoup de critiques, et dans le contexte de la vente de cette fresque et de son coût imposant, d'autres réactions ont été formulées. Dans la mesure où cette oeuvre appartient à ce qu'on appelle la dernière période de l'artiste, elle ne pouvait que susciter la controverse parce qu'elle innove et se démarque des oeuvres précédentes par son matériau et son style. Pour certains, l'époque parisienne paraît seule valable! Que penser de tout cela?

Bien que je ne sois pas une spécialiste, je me risque à vous faire part de ma lecture de cette oeuvre pour laquelle j'ai une grande admiration. À l'exposition de 1993, devant cette fresque magistrale, je découvrais - en un seul regard panoramique - un discours pictural vibrant, où le langage de la couleur, le lyrisme extraordinaire du mouvement, la composition et la dimension scénique de l'espace cherchent à exprimer l'alternance de tragique et de tendresse, dans des formes reprises comme une litanie ou un mantra. Inscrite dans l'évocation des forces cosmiques conjuguées et en tension, c'est la figure de l'oxymoron qui s'impose au spectateur du drame, comme l'absolu dialogique vie/mort, qui structure le sens de la fresque. Quelles sont les voies de lecture de ces figures diverses: les oies, l'envol, le tournoiement, l'hiératisme du sacré et de l'au-delà du temps dans les cercles mordorés, les formes qui rappellent les origines du monde: une genèse? Une symbolique, une sémiologie du langage de l'art?

À l'étonnement qui surgit toujours devant des oeuvres aussi puissantes, par leur thématique et leur symbolique, s'ajoute l'effet "kitsch" de cette peinture aérosol, aux reflets métalliques, parfois

phosphorescents. Étrange mélange où la postmodernité s'inscrit dans le choix d'une texture et des couleurs de l'irréel de nos vidéo-clips télévisationiques, alors que la dimension du sacré se construit dans la vision mythique du combat mort/immortalité. L'originalité du peintre tient pour moi, entre autres, dans la structuration picturale d'un message qui puise dans certains archétypes, aux sources de l'humanisme, et dans l'inusité de l'interpellation produite par l'ampleur cosmique de l'oeuvre et l'audace de son nouveau style autour du motif des oies sauvages.

Il faut noter plus particulièrement que, dans Hommage à Rosa Luxembourg, Jean-Paul Riopelle a abandonné cette écriture qui a fait sa gloire - celle de sa production non figurative de la période parisienne -, au cours de laquelle il a pratiqué ce que j'appelle la troisième dimension de la peinture: épaisseur du matériau, sculpture et mise en relief. Dans l'Hommage à Rosa Luxembourg, on ne trouve plus ce travail de la spatule qui s'inscrivait alors sur la toile comme architecture et relief. Au contraire, c'est l'effet visuel de l'à-plat qui consacre les deux dimensions du pictural. La perspective s'efface pour laisser place à la juxtaposition ou à la superposition des plans et des univers investigués, cosmique et humain. On pourrait dire même que ce choix technique exaspère l'effet mimétique de la représentation thématique, celle d'un rapport essentiel vie-mort, qui génère les formes et définit la conquête d'un espace des oies. Faut-il y voir un jeu des représentations de formes comme manifestation de la transformation de l'être ou une incarnation picturale de l'état de passage?

Il est pour moi significatif que le refus de la perspective crée diverses significations: un effet de

ces vols d'oies sauvages sur fond de lumière ambrée d'un soleil couchant imaginaire? Car si cette fresque utilise toutes les couleurs saisonnières pour transmettre une perception du temporel, à la fois réaliste et symbolique, la peinture nous conduit hors du temps quotidien et concret pour nous faire entrer dans un temps mythique dont les blancs, noirs, gris, verts et roses, célèbrent impérialement à la fois la fragilité et la puissance de l'être, l'angoisse et la volupté du désir, une sorte de volonté d'aller au bout de son destin. Cependant si la tendresse est présente dans le développement du récit pictural, le tragique et la violence sont aussi signifiés par des objets qui sont les métonymies d'une passion: clous, chaînes, anneaux, fers à cheval utilisés avec un maximum d'effets de sens.

Je note que vers la fin des cycles du temps (analogique de la finale de l'oeuvre) les images du collectif oiseau se modifie en couple-oiseau. Et le motif répété de l'auréole transforme l'oiseau cosmique en oiseau mythique et sacré. Pourrait-on y voir le rappel de la perfection et la vision poétique d'une apocalypse? Non pas celle des fondamentalistes, qui est menace, destruction et punition de l'infidèle, mais celle de la mise en gloire et de l'admiration face à l'accomplissement. Si l'oeuvre se termine par une évocation du froid de la mort, dans les noirs, les verts sombres des fougères et le blanc cosmique d'une galaxie aux aspects d'averse de neige, étrangeté des traces de rouge sont disséminées sur ce fond de ténèbres. De quoi sont-elles le signe? Du sang (vie ou mort), du martyr ou pour quoi pas de l'amour au-delà de la mort, une espérance!...

Sans doute faut-il aussi lire dans cette oeuvre un texte second qui traduit à la fois l'expérience du peintre comme artiste et l'expérience d'une femme exceptionnelle dont la fresque retrace métaphoriquement les signes d'un long martyr. L'oeuvre d'art est ici vision d'un grand poète et mémoire glorieuse de Rosa Luxembourg.

À consulter: *Jean-Paul Riopelle*, Éditions Michel Tétrault / Art International, Catalogue de l'exposition *Oeuvres vives*. Montréal, 1993

## **CONVOCAATION**

### **Assemblée générale et élection du Conseil d'administration**

**le lundi 28 avril 1997  
à 10 h au N-M450  
Pavillon de l'Éducation**

**À midi  
repas et échanges**

**au Salon des professeures  
et professeurs  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R415)**

### **Conseil d'administration de l'APR-UQAM**

Éric Volant, président  
Hélène Kayler, vice-présidente  
Jean-Guy Sabourin, secrétaire  
Claude Dubé, trésorier

Conseillère et conseillers :  
André Morf  
Renée Legris  
André Bergeron  
Jean-Claude Lavigne

Pour toute correspondance :  
APR-UQAM, bureau A-R050  
C.P. 8888, Succ. Centre-ville,  
Montréal, Québec  
H3C 3P8, téléphone : 487-9494,  
télécopieur : 987-3014